



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Paiement des pensions

Question écrite n° 31334

#### Texte de la question

Reponse. - Dans le cadre de l'engagement qu'il avait pris, le Gouvernement vient de proceder a la mensualisation des pensions des 346 000 retraites non encore mensualises, repartis dans les dix departements suivants : Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhone, Hautes-Alpes, Paris, Seine-et-Marne, Vaucluse, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Cette mesure a pris effet a compter du 1er decembre 1987. Cette decision qui a permis - au prix d'un effort sans precedent - d'achever des 1987 la generalisation du paiement mensuel des pensions de l'Etat, repond donc pleinement aux preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de l'engagement qu'il avait pris, le Gouvernement vient de proceder a la mensualisation des pensions des 346 000 retraites non encore mensualises, repartis dans les dix departements suivants : Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhone, Hautes-Alpes, Paris, Seine-et-Marne, Vaucluse, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Cette mesure a pris effet a compter du 1er decembre 1987. Cette decision qui a permis - au prix d'un effort sans precedent - d'achever des 1987 la generalisation du paiement mensuel des pensions de l'Etat, repond donc pleinement aux preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard-Reymond Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31334

**Rubrique :** Retraites: fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 octobre 1987, page 5602

**Réponse publiée le :** 8 février 1988, page 573